



## 54<sup>e</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 4 – Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur l'Ukraine (mise à jour orale, résolutions CDH 49/1 et S-34/1)

#### Intervention du Luxembourg

25 septembre 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Commission d'enquête pour sa mise à jour et pour son travail.

Depuis le lancement par la Russie de sa guerre illégale et injustifiable, la Commission d'enquête a documenté un large éventail de violations du droit international humanitaire et des droits humains perpétrées par les forces armées russes. Nombre d'elles sont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

La lutte contre l'impunité pour ces crimes intolérables et le crime d'agression est une obligation *erga omnes*.

Le Luxembourg soutiendra activement et aussi longtemps qu'il le faudra cette Commission et tout mécanisme ou organisme qui enquêtera sur ces violations et poursuivra ses responsables, afin de garantir le droit à la vérité, à la justice et à la réparation pour les victimes.

Aux délégations qui dénoncent la Commission comme « politisée » ou « non consensuelle » ; qui insistent que seul le dialogue peut arrêter cette guerre d'agression, nous recommandons ceci : faites usage de votre influence sur la Russie pour exiger qu'elle retire ses troupes, immédiatement et sans conditions. Si elle le fait, cette guerre se terminera demain.

Madame et Messieurs les membres de la Commission d'enquête,

Quels mécanismes préconisez-vous pour ne pas perdre la trace des enfants déportés en Fédération de Russie en violation du droit international humanitaire et des droits de l'enfant à préserver son identité et ses relations familiales ?

Je vous remercie.

(241 mots)